

M.F/

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail- Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI
L/2007.....⁰⁰²...../AN

RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE PRET ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT POUR LE
FINANCEMENT DU PROJET DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOCIALES DES ZONES
FRONTALIERES DU SUD EN REPUBLIQUE DE GUINEE SIGNE LE 2 AVRIL 2006.

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 au 77

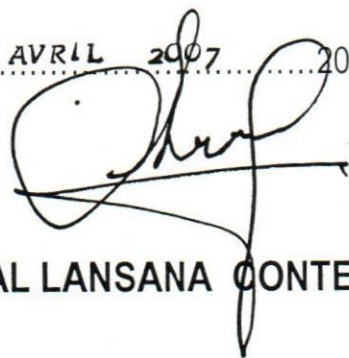
Après en avoir délibéré, adopte

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est ratifié et promulgué l'Accord de Prêt entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement pour le financement du Projet de Reconstruction des Infrastructures Sociales des Zones Frontalières du Sud en République de Guinée signé le 2 avril 2006.

Article 2 : La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le... 16 AVRIL 2007 2007



GENERAL LANSANA CONTE